



POUR

# RETRAITÉS

Dossier

## Pensions : revalorisation en trompe l'œil



### ACTUALITÉS

**3** Face aux dégradations  
du modèle social  
Un autre horizon  
existe bel et bien

### VIE SYNDICALE

**12** À l'initiative !  
Accéder aux soins  
à toutes les périodes  
de la vie

### ENTRETIEN

**14** Serge Pagnier  
L'énergie en  
question





# Toutes et tous mobilisé·es pour nos retraites !

Le dossier de ce *Pour retraités*, consacré à l'évolution des pensions, démontre, à qui en doutait, que les intérêts des actifs et ceux des retraités sont parfaitement liés : les droits à retraite des actifs sont attaqués « en même temps » que les pensions des retraités. La période récente l'illustre parfaitement puisqu'elle voit les droits se dégrader (en particulier avec la montée en charge de la réforme Touraine qui augmente d'année en année les durées d'assurance exigées) et le niveau de vie des retraités reculer, les pensions n'étant même pas indexées sur l'inflation.

Au prétexte de « rétablir les équilibres financiers du système de retraites » sans remettre en cause la répartition des richesses entre le capital et le travail, deux leviers principaux sont activés :

diminuer les droits à retraites mais aussi diminuer les retraites elles-mêmes. Le but est d'affaiblir des solidarités que l'on se refuse de financer, baisser la part des richesses consacrée aux retraites. Et pour cela, il faut tout à la fois augmenter l'âge de départ, baisser les droits à pension en augmentant par exemple les durées d'assurance nécessaires, mais aussi baisser la valeur du montant des pensions distribuées.



**Benoît Teste**

Secrétaire général de la FSU

Certains voudraient fabriquer une opposition d'intérêts entre les actifs opposés aux projets gouvernementaux et les retraités qui y seraient favorables pour protéger leur propre pension. Il s'agit là d'une fiction, d'un mensonge sciemment propagé, d'une opposition d'intérêts montée de toutes pièces. « *Les jeunes dans la galère, les travailleurs précaires, les vieux dans la misère* », voilà les trois tenants d'un projet de société cohérent, qui fait système, et dont décidément nous ne voulons pas. Nous saurons le dire toutes et tous ensemble dans les combats qui s'annoncent contre le projet gouvernemental de réforme des retraites.

## SOMMAIRE

### ■ VUE D'ACTU

- p. 3** Face aux dégradations du modèle social  
Un autre horizon existe bel et bien
- p. 4** Réforme piégée  
Hold-up sur les futures retraités-es
- p. 5** Dossier autonomie  
Une politique scandaleuse
- p. 6** Revenir aux principes de solidarité  
Donner corps au « 100 % Sécu »

### ■ DOSSIER



**p. 7 à 10** PENSIONS : REVALORISATION EN TROMPE L'ŒIL

### ■ VUE D'ACTU

- p. 11** Politiques migratoires  
Mise en danger délibérée d'autrui

### ■ VIE SYNDICALE

- p. 12** À l'initiative !  
Accéder aux soins à toutes les périodes de la vie
- p. 13** Le Groupe des 9  
Une activité militante commune
- p. 13** Un congrès déterminant  
Objectif DAX

### ■ ENTRETIEN

- p. 14** Flambée des prix  
L'énergie en question

### ■ CULTURE LOISIRS

- p. 15** Idées reçues  
*Nos ancêtres Les Gaulois et autres fadaïses*
- p. 16** Noms d'oiseaux et gros mots  
Au sujet des invectives proférées par les élus

## POUR RETRAITÉS

Supplément à la revue *POUR* n° 245 de décembre 2022, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas – Tél. : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48 Internet : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) – Mèl : [fsu.nationale@fsu.fr](mailto:fsu.nationale@fsu.fr) – [pour@fsu.fr](mailto:pour@fsu.fr) – N° CP : 0725 S 07429 / N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur de la publication : Benoît Teste

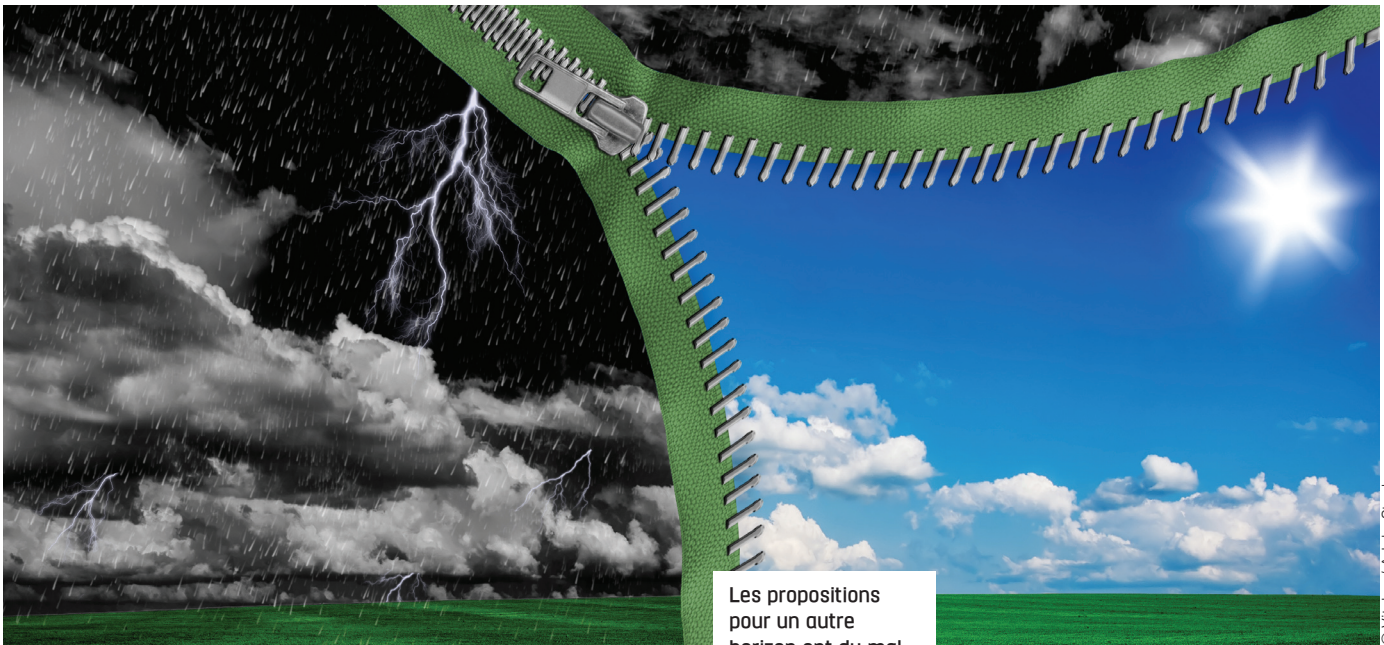
Ce seize pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Jacques Lecoffre, Claude Rivé et Jean-Louis Viguière – Photo de couverture : © X n' Y hate Z/AdobeStock.com – Impression : L Imprime Encore (Neuilly-sur-Marne, 93)



## FACE AUX DÉGRADATIONS DU MODÈLE SOCIAL

# Un autre horizon existe bel et bien

Le contexte international et national est pesant. La poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales qui s'aggravent, la situation environnementale extrêmement préoccupante, la crise de l'énergie et la flambée inflationniste qui pourrait durer créent un climat plein d'incertitudes. Ce pouvoir se montre incapable de faire face aux bouleversements en cours et aux défis de notre époque.



Les propositions pour un autre horizon ont du mal à se frayer un chemin mais elles existent !

**L**e gouvernement multiplie les mauvais coups :

■ **Contre le monde du travail** : alors que montent les interrogations sur la capacité de la population à passer décemment l'hiver.

■ **Contre les jeunes** : la refonte de la voie professionnelle en diminuant leurs droits à une formation générale émancipatrice les assujettit aux besoins locaux des entreprises. L'offensive dont seraient d'abord victimes les enfants des milieux populaires concerne donc l'ensemble du système éducatif.

■ **Contre celles et ceux ayant perdu leur emploi** : la nouvelle réduction des droits à l'indemnisation du chômage des précaires. Elle fait pression sur l'ensemble du salariat pour qu'il accepte n'importe quelles rémunérations et conditions de travail.

■ **Contre les retraités actuels et à venir** : le projet présidentiel aurait un double effet, diminuer le temps passé à la retraite et accélérer leur appauvrissement. Même avec un nouvel habillage, les objectifs restent les mêmes que ceux de feu son projet de retraites par points. Une très forte majorité des Français les refuse pourtant.

À chaque fois, le gouvernement s'attaque à celles et ceux qui ne sont pas immédiatement « rentables », pour le plus grand bonheur du MEDEF et des détenteurs de capital.

Dans l'impossibilité de rassembler sur ses choix, il masque ou travestit ses intentions, martèle ses contre-réformes, détournant même le sens des mots pour mieux discréditer toute alternative.

Après le traitement scandaleux des migrants de l'Océan Viking, la loi à venir sur l'immigration,

contre les squats, et les locataires en difficulté, mais aussi les multiples atteintes contre les libertés syndicales, les restrictions apportées à la liberté de la presse ouvrent un espace inquiétant à l'extrême droite, en force dans l'Assemblée nationale, qui continue à porter un discours de haine et de rejet de l'autre. Le déni du débat démocratique avec le recours récurrent au 49.3 ouvre une opportunité sérieuse au RN pour accéder au pouvoir en 2027.

## Faire entendre nos propositions

Dans ce climat anxiogène, le rejet de la population peut peiner à s'exprimer : il est massif. Les propositions pour un autre horizon ont du mal à se frayer un chemin

mais elles existent ! La FSU et, pour leur part, ses sections de retraités sont porteuses de bien d'autres conceptions : en matière de retraite, de niveau de vie par une juste répartition des richesses, d'accès aux soins à toutes les périodes de la vie, de développement et rénovation des services publics, de respect des biens communs, etc. Elles ne sont pas seules et travaillent en permanence avec des forces diverses, et notamment avec les syndicats et organisations du Groupe des 9 pour élaborer des revendications communes et construire des mobilisations unitaires.

Le début de l'année 2023 pourrait en apporter une preuve forte, surtout si nous nous y mettons toutes et tous.

Les retraités s'y préparent. 📌

**Marylène Cahouet  
et Claude Rivé**



## RÉFORME PIÉGÉE

## Hold-up sur les futur·es retraité·es

À ce jour, les contours exacts de la réforme des retraites ne sont pas complètement connus mais les principes<sup>1</sup> en ont été martelés avec assez d'acharnement médiatique pour qu'on puisse déjà se risquer à analyser.

**R**éalités masquées. Concernant les objectifs affichés par Macron et son gouvernement, on peut d'abord remarquer qu'ils relèvent de mensonges grossiers, peu signalés par les grands médias qui façonnent l'opinion.

■ **Il faudrait travailler plus longtemps** : c'est ignorer que les salariés partent déjà de plus en plus tard et après l'âge légal actuel sous l'effet cumulé des réformes précédentes ; la moyenne est 62,5 ans dans la Fonction publique d'État sédentaire et la tendance va se poursuivre.

■ **Il faudrait sauver le système de retraite qui serait déficitaire** : le rapport du COR invoqué par le gouvernement dit exactement le contraire et table même sur une baisse des dépenses à l'avenir.

■ **Il ne s'agirait pas de baisser les pensions** : un simple calcul<sup>2</sup> montre pourtant que si la durée de cotisation requise augmente de 3 ans comme l'âge légal, les pensions de base perdent 6,5 %, pour le public comme pour le privé.

### À quoi serviraient les économies ?

Concernant maintenant l'usage des économies réalisées sur le dos des futur·es retraité·es, le mensonge est masqué : l'opinion publique est amenée à croire qu'elles seront naturellement réinjectées pour sauver un système de retraite en détresse mais en réalité, comme l'a montré l'économiste Michael Zemmour, le projet du gouvernement est de les récupérer dans son budget général pour financer<sup>3</sup> la suppression de la redevance TV, la suppression de la taxe d'habitation et la dimi-



Même les éléments supposés rassurants que diffuse le gouvernement sont trompeurs.

nutrition de certains impôts des entreprises. Le gouvernement chiffre<sup>4</sup> les économies à 12 milliards d'euros simplement sur les cinq premières années de la réforme (horizon 2027 donc), grâce aux années de cotisations supplémentaires, auxquels s'ajoutent 8 milliards d'euros par la baisse du nombre de pensions à verser. À ce stade, fin 2027, la réforme n'aurait même pas atteint son plein effet puisque l'âge de départ passerait juste à 64 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2028. S'il est prévu de partir à 65 ans, la réforme atteindrait son objectif en 2032.

### Toutes et tous pénalisés

Même les éléments supposés

rassurants que diffuse le gouvernement sont trompeurs.

On ne touchera pas à l'âge d'annulation de la décote (67 ans) : bien sûr, c'est « moins pire » que s'il fallait attendre 70 ans, ce qui aurait pénalisé les métiers à études longues. Cependant, si on compare avec la situation actuelle, la décote sera forcément supérieure ou égale puisqu'il faut

## DERNIÈRE MINUTE

Ce 2 décembre, E. Borne a précisé le projet de loi : ce serait soit 65 ans pour l'âge légal, soit 64 ans avec augmentation de la durée de cotisation. Les sommes économisées sur les retraites sont toujours correctement estimées à 12 milliards puisque c'est une étude de la Direction du Trésor qui le dit ! Par ailleurs soulignons le mépris pour les « partenaires sociaux » quand ces annonces verrouillent le projet de loi avant la fin de la « concertation ».

dra plus de trimestres d'assurance pour un taux plein. Par ailleurs les surcotes seront moins nombreuses et plus petites pour la même raison. Donc encore des « économies » prises sur les retraité·es à venir !

Pour conclure, il faut dénoncer la nocivité de cette réforme et proposer des simulations précises dès que les modalités du projet de loi seront diffusées. Pour juger la réforme, il faudra insister sur ses effets à plein régime. C'est ainsi que nous exprimerons notre solidarité avec les générations futures. ♦

Hervé Lelourec

1. Passage de l'âge légal de départ de 62 ans à 65 ans à raison de 4 mois de plus par an en commençant en 2023 par la génération 1961.
2. Dans l'hypothèse où il y aurait une augmentation de durée de cotisation, pour un fonctionnaire né après 1973, on obtiendrait : Avant réforme, pension =  $0,75 \times (1 - \text{decote}) \times (\text{trim. validés}/172) \times \text{traitement brut}$ . Après réforme, pension =  $0,75 \times (1 - \text{decote}) \times (\text{trim. validés}/184) \times \text{traitement brut}$ . Cela donne un ratio  $172/184 = 93,5\%$  c'est-à-dire une pension diminuée de 6,5 %.
3. Voir page 3 ici : [https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2022/programme\\_stabilite/PSTAB%202022.pdf](https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2022/programme_stabilite/PSTAB%202022.pdf)
4. Source : [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-decryptage-eco/un-recul-de-l-age-legal-de-la-retraite-a-64-ans-rapporterait-12-milliards-deuros-a-l-etat-dici-a-2027\\_5451589.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-decryptage-eco/un-recul-de-l-age-legal-de-la-retraite-a-64-ans-rapporterait-12-milliards-deuros-a-l-etat-dici-a-2027_5451589.html)



## DOSSIER AUTONOMIE

# Une politique scandaleuse

La loi autonomie définitivement abandonnée, les mesures actées dans la loi de financement de la Sécurité sociale sont notoirement insuffisantes et souffrent d'un manque de financement.

**L**a Caisse nationale solidarité autonomie (CNSA) chiffre les besoins en emplois dans ce secteur à 350 000 d'ici 2025, dont plus de 92 000 à créer et 200 000 à renouveler du fait des abandons et des départs en retraite. Nous sommes loin de la promesse de M. Macron de créer 50 000 emplois d'ici 2023.

Et encore plus loin des 3 000 emplois budgétisés : à peine un demi-poste de plus par EHPAD : 200 000 exigés par le G9. Pour l'aide à domicile 4 000 places seront créées. Nous en demandons 100 000 !

On nous parle d'une société du bien vieillir mais les mesures actées ne répondent en aucune façon aux attentes des personnels et des personnes concernées.

La loi doit permettre de financer « jusqu'à deux heures supplémentaires de vie sociale » pour les personnes âgées. Bonne intention sauf que pour assurer les missions prévues : repérer les fragilités et exercer la mémoire, il faut des personnels qualifiés et en nombre ! Or le secteur est sinistré, les personnels manquent et voudraient avoir le temps de



**Les retraités et personnes âgées ne peuvent pas se satisfaire de ces « mesurètes » très loin de leurs besoins.**

faire correctement leur travail. On nous promet qu'à la suite de l'affaire Orpèa, les EHPAD seront mieux contrôlés mais la loi prévoit de recourir aux personnels déjà en place dans les ARS et aux inspecteurs du travail. Les retraités et personnes âgées ne peuvent pas se satisfaire de ces « mesurètes » très loin de leurs besoins.

Nous rappelons la nécessité d'une loi cadre de programmation

et d'orientation, instituant un droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, avec un grand service public de l'autonomie. Cette loi cadre aurait pour objectif de fixer les moyens financiers (entre 10 à 15 milliards d'euros par an), humains (embauche de 200 000 personnes dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur d'aide à domicile) et organisationnel (droit autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, financé par les cotisations) de

façon pérenne. C'est cette conception du bien vieillir que nous défendons.

**Marylène Cahouet**

## PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

L'antibiotique le plus prescrit en France fait l'objet de « fortes tensions d'approvisionnement ». Après l'alerte sur le paracétamol, c'est l'amoxicilline, le traitement phare destiné aux enfants, qui est proche de la rupture de stock. Pourtant les laboratoires font du profit ! Sanofi : 12,3 milliards d'euros en 2020. La raison de ce scandale est dans la politique de ces grands groupes, peu intéressés par des produits peu rémunérateurs et qui sous-traitent massivement en Asie.

**Pour la FSU, la santé n'a pas de prix. Il s'agit de réindustrialiser le pays pour garantir les approvisionnements et de créer un pôle public du médicament.**

**M. C.**

## SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE ENTREVUE AVEC DOMINIQUE LIBAULT\*

Le 14 octobre, la FSU a rencontré Dominique Libault, auteur d'une note sur la question. Après avoir rappelé son indignation face à l'abandon définitif de la loi « grand âge » et montré l'extrême insuffisance des trois mesures et demie du PLSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) censées remplacer la loi, la fédération a exprimé son intérêt pour le rapport Libault qui vise à simplifier le parcours de l'usager. Elle regrette cependant l'absence de précision sur le financement et les métiers. Dominique Libault définit quatre enjeux : le vieillissement de la population, la citoyenneté, la nécessité de la prévention et la lutte contre les inégalités sociales. Trois leviers sont indispensables : les métiers, un service public dirigé vers la personne et les financements nécessaires. Il insiste sur la participation des acteurs de l'autonomie, notamment celle des usagers.

**La FSU rappelle sa revendication d'un service public national de l'autonomie, seul garant de qualité et d'égalité sur le territoire.**

**M. C.**

\* Dominique Libault est président du Haut Conseil du financement de la protection sociale.



## REVENIR AUX PRINCIPES DE SOLIDARITÉ

## Donner corps au « 100 % Sécu »

Depuis des années, les choix politiques ont été orientés vers une logique de marché aux dépens des valeurs de solidarité et d'égalité dans l'accès aux soins. Parmi ces choix, celui de réduire le champ d'action de la Sécurité sociale en limitant ses ressources a permis l'essor d'un marché des complémentaires santé où la concurrence a de plus en plus imposé le critère de rentabilité.

**A**u début de cette année, l'objectif d'une « Grande Sécu » a enfin émergé dans le débat public suite au rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), portant la critique du système d'assurance santé à deux étages coûteux et inégalitaire.

La FSU a adopté lors de son congrès de Metz (2022) un mandat sans ambiguïté : « *La reconquête de la Sécurité sociale pour un remboursement à 100 % des soins prescrits est une urgence* ».

## Sortir des contradictions

En même temps, le gouvernement a soumis aux organisations syndicales le projet dans la Fonction publique d'une protection sociale complémentaire (PSC) « santé » par des contrats collectifs obligatoires financés à minima à 50 % par l'employeur public. Cet accord emprunte beaucoup au modèle mis en œuvre pour les salariés du privé

à partir de 2016. Le récent congrès de la FSU a considéré que « *l'accord relatif à la PSC des agents de l'État ne correspond pas à ce que porte la FSU* ».

Le problème est que ce modèle poursuit sa marche en avant ! En 2023 et en 2024, les complémentaires seront en concurrence pour répondre aux appels d'offre faits par chaque ministère afin de désigner quel opérateur emportera le contrat de groupe auquel les fonctionnaires de ce ministère seront obligatoirement affiliés. Ces contrats interviendront dès le début de 2024 (2025 pour l'Éducation nationale).

## La MGEN

La mutuelle, premier assureur santé dans la Fonction publique d'État, est aussi la principale complémentaire menacée par la mise en œuvre de la PSC. Le basculement d'un marché fondé sur les contrats individuels et relativement protégé vers un marché plus concurrentiel en



contrats collectifs où les assureurs sont agressifs, met la MGEN sous pression. Pour faire face, elle est engagée dans des pratiques que nous qualifions de dérives vis à vis des valeurs mutualistes (notamment la solidarité), et qui sont pour ses dirigeants actuels des stratégies d'adaptation aux lois du marché. Il s'agit de rogner sur les coûts pour être « compétitif », par

exemple en supprimant des emplois dans la fonction d'assurance, et à ajuster les cotisations au risque santé, pour taxer ceux qui, dans le langage managérial, « coûtent cher ».

La multiplicité des taux liés à l'âge et aux options sur le panier de soins s'oppose au principe de solidarité. Les retraités sont bien sûr les plus visés par la hausse des cotisations. L'instauration en 2023 de 4 taux au-delà de 60 ans en est la confirmation.

Ces évolutions se font sans débat démocratique et sans information réelle des adhérents de la MGEN notamment.

Le déficit démocratique est patent au sein des mutuelles, où la technocratie managériale a pris le pouvoir au détriment des militants attachés aux valeurs mutualistes, et des instances statutaires de débat et de décision. La FSU n'accepte pas que la santé soit mise sur le marché : elle doit travailler à l'émergence d'une alternative partagée avec toutes les forces disponibles et donnant corps à l'objectif du « 100 % Sécu ».

**Daniel Rallet**

En 2023 et en 2024, les complémentaires seront en concurrence pour répondre aux appels d'offre faits par chaque ministère.





DOSSIER

# PENSIONS : REVALORISATION EN TROMPE L'ŒIL

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Nadine Castioni, Claude Courivaud, Monique Degos-Carrère, Jacques Lecoffre, Daniel Rallet, Claude Rivé, Jean-Louis Viguier.

Les pensions continuent à décrocher par rapport aux salaires, par rapport aux prix. En retraite ou en activité, nous nous mobilisons pour une juste revalorisation.

Plus 4 % au 1<sup>er</sup> juillet : du jamais vu ! La violente reprise de l'inflation ne pouvait laisser nos pensions en l'état après des années de quasi gel et les mobilisations répétées à l'appel du Groupe des 9. La communication gouvernementale a pu troubler, d'autant qu'elle y ajoutait pour 2022 le 1,1 % concédé au 1<sup>er</sup> janvier alors que ce rattrapage très partiel valait pour 2021 !

### Une politique qui appauvrit encore les retraité-es

Étions-nous passé-es dans une nouvelle période rompant avec les politiques qui ont fait tant reculer notre pouvoir d'achat ? Le discours gouvernemental allait-il enfin reconnaître que la retraite

est un droit acquis par des années de travail et que la solidarité intergénérationnelle impose le maintien du niveau de vie lorsqu'est venue la fin de l'activité professionnelle ?

La poursuite de la campagne sur les contraintes budgétaires, sur l'impossibilité d'augmenter la part des richesses produites en France pour cette partie de la population n'a pas laissé longtemps planer le doute. Le projet présidentiel en matière de retraites n'a pas d'autre explication (voir p. 4). On ne peut tout à la fois répondre à cette exigence sociale et gaver d'argent public les grands groupes industriels et les quelques centaines de familles ultra-privilegiées ! L'utilisation répétée du 49.3 pour imposer un budget 2023 confirmant ce choix libéral a éliminé les dernières illusions !

### Ne pas se laisser duper

Encore faut-il évaluer les conséquences du différentiel entre l'inflation et cette hausse. Tâche ar-

due tant les situations des retraité-es sont diverses : différences entre celles et ceux ayant effectué la totalité de leur carrière dans le public et les nombreux. ses polypensionné-es (désormais 1 collègue sur 2), entre les hommes et les femmes, entre celles ayant eu des enfants ou non, entre celles et ceux ayant accédé à la retraite récemment et les plus ancien-nes, etc.

Les responsables de la Section fédérale nationale des retraités (SFRN) se sont particulièrement impliqués dans l'étude partagée avec nos camarades du Groupe des 9. Les pages qui suivent en donnent quelques éléments essentiels. Ceux-ci permettent de dégager des revendications nous rassemblant et d'approfondir la base commune aux différentes organisations syndicales du G9. Ils donnent à tous des repères solides pour que les retraité-es d'horizons divers s'engagent dans l'action revendicative.

Car la clé, c'est bien la mise en mouvement dans l'action unitaire ! 



## DÉCROCHAGES DES PENSIONS

## Des pertes sensibles

Les comparaisons montrent que les pensions ont perdu en pouvoir d'achat de manière continue depuis 2008.

**L**a pension des fonctionnaires est la pension de base alors que celle des retraités du privé se décompose en 2/3 régime de base et 1/3 complémentaires.

### 2014 à 2022 : les années de gel des pensions et d'augmentation de la CSG

■ Un retraité fonctionnaire percevant plus de 2 000 € a subi une perte de 7,2 % en 102 mois. La somme des pertes subies est équivalente à 3,5 mois de pension !

■ Un retraité fonctionnaire percevant moins de 2 000 € n'a pas subi la hausse de la CSG, mais a tout de même perdu 5,3 % et l'équivalent de 2,5 mois de pension !

### Les pertes explosent depuis 2017

■ Un retraité fonctionnaire percevant plus de 2 000 € a perdu 6,3 % et l'équivalent de 2,7 mois.

■ Un retraité fonctionnaire percevant moins de 2 000 € a perdu 4,5 % et l'équivalent de 1,7 mois.

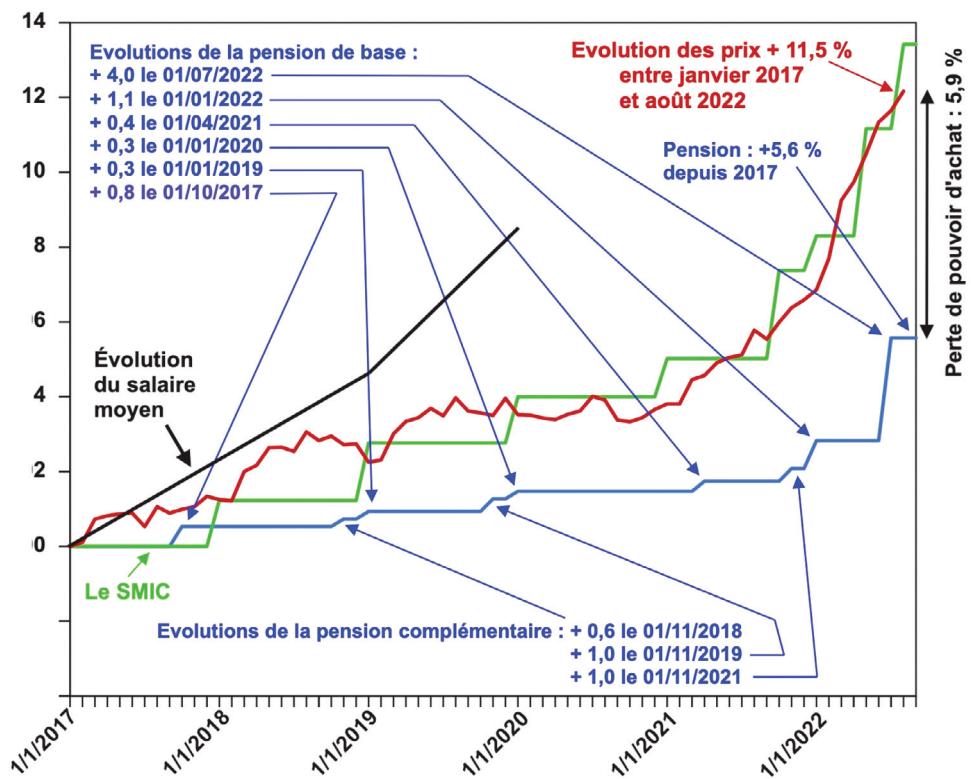
■ Un retraité du privé percevant plus de 2 000 € a perdu 7,2 % et l'équivalent de 2,5 mois.

■ Un retraité du privé percevant moins de 2 000 € a perdu 6 % et l'équivalent de 1,8 mois.

### Comparaison avec le Smic et le salaire moyen

En partant d'un montant de pension égal au Smic en décembre 2007, le Smic passera en valeur brute mensuelle de 1 280,07 € à 1 678,95 € (soit + 31,2 %) en décembre 2022. La pension atteindra 1 515,60 € pour les régimes de base (soit + 18,4 %) et

Évolution en % de la pension de base et complémentaire, des prix, du SMIC et du salaire moyen



Et la somme des pertes pendant les 68 mois de cette période s'élève à 1,8 mois

1 514,86 € (soit + 18,3 %) pour les retraités ayant 2/3 en régime de base et 1/3 en complémentaires. Il est manifeste que les pensions de retraite sont sous-valorisées et que les différences entre les deux régimes de retraites sont minimes.

Le salaire moyen augmente encore beaucoup plus vite : en 2020 le décalage avec la pension de base avoisine les 7 %, dommage que sa valeur ne soit pas connue pour 2021 et 2022.

Ce graphique ne tient pas compte de la hausse de la CSG pour 60 % des retraités.

Par rapport à l'indice Insee, qui

n'inclut pas les dépenses contraintes des retraités, la perte de pouvoir d'achat est conséquente.

### Evolutions du Smic et du salaire mensuel de base

La représentation graphique (ci-dessus) montre l'impact de la double indexation du SMIC entre 2010 et 2022 fondée sur l'indice des prix à la consommation et partiellement sur le salaire moyen de base des ouvriers et des employés.

La règle de la revalorisation du SMIC lui permet de suivre globalement l'inflation. Si le SMIC

n'avait été qu'indexé sur l'inflation, il aurait suivi la courbe du bas. L'indexation même partielle sur le salaire moyen le tire vers le haut. C'est la désindexation depuis 1987 a entraîné une baisse continue des pensions.

Nous revendiquons le retour à l'indexation des pensions sur le salaire moyen (la pension est un salaire continué), pas de pension inférieure au SMIC et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat jusqu'au 31 décembre 2022. 💧



## MESURES SOCIALES ET FISCALES

# Pour une fiscalité plus juste

Ces mesures ont des conséquences très inégales et inégalitaires en fonction du niveau de vie des Français : elles bénéficient davantage aux plus aisés. Et certaines pénalisent les services publics et la collectivité.

**L**e pouvoir d'achat, au-delà de sa composante essentielle salaire ou pension, est en lien étroit avec les mesures sociales et fiscales mises en œuvre. Les retraités le vérifient négativement chaque mois avec la CASA, l'augmentation du taux de leur CSG ou la fiscalisation des avantages enfants. À l'inverse, les baisses d'impôts, la suppression de la taxe d'habitation et de la redevance télé, si elles redonnent globalement « un peu de grain à moudre », agissent de façon très inégalitaire sur le pouvoir d'achat puisque liées à la sujétion des personnes à l'imposition. Elles engagent de plus, en l'absence

d'une redéfinition d'une fiscalité mettant à contribution les revenus de façon plus juste, un processus d'assèchement de ressources utiles au renforcement des liens sociaux et de la solidarité portés notamment par les services publics.

Une étude de l'INSEE parue fin novembre 2022 analyse les effets des mesures fiscales et sociales prises en 2020 et 2022. Elles ont permis une augmentation (relative) du niveau de vie des Français de 1,1 % mais, dans le détail, elles ont surtout profité « à la moitié de la population la plus aisée » note l'INSEE. Les 50 % les plus modestes ont bénéficié (en moyenne) « de 90 €



**Les effets des mesures fiscales et sociales [...] ont surtout profité « à la moitié de la population la plus aisée ».**

contre 470 annuels pour les personnes entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> déciles ». Et les services de la DREES de

confirmer : « Sur les 12,7 milliards d'euros de mesures, les dispositions fiscales représentent 11,1 milliards [90 % du total !] ; ces baisses d'impôts bénéficient surtout aux personnes les plus aisées ». ♦

© Olivier Le Moal / AdobeStock.com

## HOMMES/FEMMES

# Inégalités même à la retraite

Double peine pour les femmes : les inégalités de salaire et de carrière se répercutent durement à la retraite et, le plus souvent, elles supportent seules l'augmentation du coût de la vie.

**L**ors de différents états des lieux (depuis 2017) relatifs à l'égalité hommes/femmes, l'INSEE relève un certain nombre de points saillants :

- les femmes partent à la retraite un an plus tard que les hommes pour éviter une décote trop importante liée à des carrières incomplètes ;
- les pensions de droit direct des femmes sont très inférieures (42% en moyenne) à celles des hommes ;
- les pensions de réversion constituent la moitié de la retraite des femmes qui en bénéficient (9 fois sur 10, c'est une femme qui perçoit cette pension) ;

- le minimum vieillesse est perçu par environ 4 % des retraités : 7 sur 10 sont des femmes ;
  - parmi les plus de 65 ans vivant seules, très majoritairement des femmes, le taux de pauvreté atteint 11,7 % (il est de 5,3 % pour les personnes en couple).
- Les écarts entre les femmes et les hommes tendent à se réduire, mais demeurent importants même parmi les jeunes retraités : (34 % parmi les 65-69 ans, contre 44 % parmi les 75-79 ans). On peut remarquer que les écarts ne sont pas aussi élevés en terme de niveau de vie : la vie en couple avec la mutualisation des moyens permet une compensation.



**Les réalités de terrain contrastent par l'indigence des moyens accordés au sujet.**

Bien sûr, ces inégalités sont liées à la vie professionnelle : salaires plus faibles pour les femmes

(16 % de moins en moyenne sur un ETP), carrières hachées, temps partiels, difficultés d'accès aux emplois les mieux rémunérés. Le gouvernement ne cesse de communiquer sur « LA grande cause nationale » que serait l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pourtant les réalités de terrain contrastent par l'indigence des moyens accordés au sujet. C'est pourquoi nos organisations syndicales continuent à mener les combats pour l'égalité salariale, tout particulièrement dans le contexte actuel d'inflation : c'est une question de justice sociale. ♦

© Kentoh / AdobeStock.com

## ARNAQUES SUR LA REVALORISATION DES PENSIONS

# Des calculs truqués

Plusieurs mesures récentes ou au cours des dernières décennies ont abouti pour les retraités à une perte nette de pouvoir d'achat. Comment faire dire autre chose aux chiffres ?

**L**e gouvernement a annoncé une revalorisation des pensions de 5,1 % en 2022. C'est faux : la revalorisation du 1<sup>er</sup> juillet n'est que de 4 % et ne concerne que les retraites de base. Les retraites complémentaires n'ont été revalorisées de 5,12 % qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022. La majoration de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les retraites de base n'est autre que la remise à niveau, en application du Code de la Sécurité sociale, au titre de l'année 2021. Il s'agit simplement d'une régularisation sur les pertes subies en 2021 et non pas une anticipation pour 2022. Le Parlement a décidé une « avance » de 4 % qui sera déduite de la revalorisation au

1<sup>er</sup> janvier 2023 au titre de 2022. Déjà les retraités avaient perdu avec le recul des dates de revalorisation. Celles-ci ont été reportées du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril en 2009 par N. Sarkozy, au 1<sup>er</sup> octobre par F. Hollande en 2015 et au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par E. Macron, soit une année de revalorisation perdue !

### Et avec un nouveau calcul

Jusqu'en 2015, les retraites étaient basées sur la prévision d'inflation de l'année suivante, puis en 2016 le gouvernement Hollande/Malls y a substitué le dispositif de remise à niveau par rapport à l'inflation constatée, il a indexé la revalorisation sur l'Indice des Prix à la Consom-



La majoration de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les retraites de base n'est autre que la remise à niveau [...] au titre de l'année 2021.

matation, sur la moyenne des deux années écoulées, ce qui a

conduit à une perte d'une deuxième année de revalorisation. Ce calcul défavorise les retraités en période de hausse d'inflation, comme actuellement. ♦

© Richard Villalon / AdobeStock.com

## LES REVENDICATIONS DE LA FSU

# Pour des retraites revalorisées

Avec le Groupe des 9, les retraités de la FSU ont formulé leurs exigences.

- **Retour à l'indexation de nos pensions sur le salaire moyen !** C'est la désindexation, depuis 1987, qui a entraîné une baisse continue des revenus des retraités. Alors que les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profit au 1<sup>er</sup> semestre de 2022 (+ 24 %), il est inadmissible que des retraités perçoivent moins de 800 euros par mois.
- **Pas de pension inférieure au SMIC !**
- **Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat :** le décrochage des pensions par rapport aux prix depuis le premier quinquennat Macron se monte à 7,2 %.



- **Annulation de la hausse de la CSG de 25 %** décidée par le gouvernement actuel en 2017 !
- **Rétablissement de ½ part fiscale** supplémentaire pour les parents isolés, les veufs-veuves qui a été injustement supprimée !
- **Amélioration des pensions de réversion** versée aux conjoints survivants ! ♦

© DF



## POLITIQUES MIGRATOIRES

# Mise en danger délibérée d'autrui

Les phénomènes migratoires sont en rapport direct avec l'état du monde : plus la situation des peuples se détériore, plus le rythme et le volume augmentent. Les causes sont multiples, les raisons de partir diverses. Elles correspondent au sentiment que la vie et/ou la liberté sont menacées, que ce soient pour des raisons politiques ou pour des raisons économiques...

**L**es déplacements forcés dans le monde croissent pour fuir la guerre et la pauvreté : selon le HCR\*, près de 300 millions de personnes vivent hors de leur pays d'origine. Le nombre de réfugiés déracinés par les conflits et les violations des droits humains dépasse les 100 millions cette année. Les déplacés internes en raison d'attaques ou de catastrophes se comptent en millions (plus de 53 millions fin 2021).

Comment, sinon pour fuir une grave mise en danger, peut-on comprendre que tant de personnes soient prêtes à affronter les routes de l'exil au risque de souffrances, d'esclavage et de mort ? Les traversées en Méditerranée, en Manche, sont à tout le moins périlleuses, voire mortelles. En 2021, on a compté entre le continent africain, le Proche-Orient et l'Europe 3231 morts recensés, chiffres sous-estimés au vu des épaves et débris d'embarcations repérés...

## Pour un accueil solidaire

Et, pour les survivants, le rêve d'une vie meilleure à l'arrivée se heurte à des politiques de rejet, de ségrégation, de discrimination, malgré les efforts d'associations pour les accueillir. Loin des chantages indignes, tout pays s'honore de faire preuve d'hospitalité et d'accorder des droits aux migrants. Les solutions à proposer aux personnes déracinées, pour leur accueil et leur prise en charge, pour faciliter leur inclusion temporaire ou définitive existent —celles mises en place pour les réfugiés ukrainiens doivent être proposées à



Loin des chantages indignes, tout pays s'honore de faire preuve d'hospitalité et d'accorder des droits aux migrants.

tous les migrants (hébergement, travail, éducation, soins...). Loin d'un repli national à la fois inopérant et contre productif, la communauté internationale face

à ces drames humains doit se mobiliser.

On le voit sur les questions écologiques : les coopérations sont indispensables pour parvenir à des solutions durables, pour éliminer ou au moins réduire pé-

nuries alimentaires, inflation, crises climatiques (fonds enfin décidés à la COP 27, tardifs et pas à la hauteur des besoins), aider les pays à faibles revenus, les victimes de catastrophes naturelles (par exemple, les inondations au Pakistan).

## La paix d'abord

Et il faut tout faire pour réduire les conflits, le commerce des armes : selon la Banque mondiale, en 2021, 23 pays (850 millions d'habitants au total) ont été le théâtre de conflits d'intensité moyenne ou élevée, et en 2022, la guerre en Ukraine accentue les déracinements de population.

Plus que jamais, les populations sont en demande de paix. 📌

**Michèle Olivain**

\* Haut commissariat aux réfugiés

## MINEUR·ES NON ACCOMPAGNÉ·ES (MNA)

Dans le département du Doubs, plusieurs dizaines de mineurs ont subi ou subissent encore des atteintes graves à leurs droits. L'association SolMIRé (Solidarité migrants réfugiés) agit en direction des mineurs isolés laissés à la rue, en raison de la non reconnaissance de leur minorité. Auparavant, la majorité des jeunes était déterminée par des tests osseux, méthode d'un autre âge et inefficace.

Aujourd'hui, deux travailleurs sociaux du L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) déterminent, après un interrogatoire (parfois sans interprète), si le jeune est mineur ou pas. Certains jeunes sont déclarés majeurs car ils s'expriment « trop » bien. Questionnés sur leur passé, alors qu'ils ont parfois mis une année à arriver en France, ils sont accusés d'incohérences, de mensonges. Dernièrement, un jeune Ivoirien arrivé avec un passeport valide par la préfecture, s'est vu refuser une reconnaissance de minorité. S'il est déclaré majeur, le jeune est remis à la rue immédiatement. On ne lui indique pas les démarches à suivre, on ne lui donne pas le compte rendu de l'entretien, pourtant nécessaire en cas de recours. SolMIRé organise tant bien que mal l'accueil de ces jeunes : hébergement dans un squat ou chez des hébergeurs solidaires, accompagnement dans les démarches, scolarisation, aide aux devoirs. Mais les actions sont très difficiles : expulsion du squat, refus de recevoir les militantes, jeunes traités de façon inhumaine.

Il nous faut pourtant continuer à nous battre pour ces jeunes, à demander un accueil réel (logement, éducation, suivi social) pour qu'ils puissent s'intégrer.

**Nadine Castioni**



## À L'INITIATIVE !

# Accéder aux soins à toutes les périodes de la vie

Partout, se faire soigner devient de plus en plus difficile. Des territoires s'en préoccupent. Des SFRD agissent, défendant l'intérêt général. Précieux apport à la vie de la FSU ! Ces quelques exemples ne demandent qu'à se multiplier.

**La Saône et Loire**, à la ville comme à la campagne, subit la chute continue du nombre de ses médecins généralistes. Les départs à la retraite se multipliant, les cabinets restent vides. En 2018, avec l'appui de la FNCS\*, le Conseil départemental a créé

un service public départemental de santé de proximité. Il a recruté 70 médecins généralistes salariés par la collectivité et installés dans des locaux fournis par elle.

Depuis, Digoin, Autun, Chalon-sur-Saône, Montceau les Mines, Mâcon et 30 antennes permettent une proximité plus grande avec les habitants.

Le dispositif s'ouvre désormais au recrutement de spécialistes et prend en charge toute la partie administrative et matérielle.

**En Seine-et-Marne**, la population a augmenté de 87 898 habitants entre 2012 et 2021. Le nombre total de médecins a diminué de 177. Les généralistes ne sont plus que 92,76 pour 100 000 habitants, plaçant le département à la 100<sup>e</sup> place sur 101. 86 % refusent de nouveaux patients. 56 % des spécialistes pratiquent les dépassements d'honoraires.

Dès 2008, la SFR77 a impulsé diverses initiatives mises en œuvre dans un cadre intersyndical (CGT, CFTC, FGR-FP, FO, FSU), toutes précédées d'information aux adhérents et de diffusion de tracts sur les marchés avec un très bon accueil :

- réunions publiques en 2019 et 2021 ;
  - rassemblements et audiences à la Préfecture, auprès de députés et au Conseil Départemental
- Les revendications :
- création d'une fac de médecine de plein exercice et d'un CHU ;

- création de centres pluridisciplinaires publics de santé (décidée dans quelques communes avec un vif succès) ;
- interdiction des dépassements d'honoraires ;
- fléchage de l'installation des nouveaux médecins dont la rémunération des études s'accompagnerait de la signature d'un contrat.

**La Loire-Atlantique** participe activement au Collectif Nantais pour le Droit à la Santé et à la Protection Sociale. Interventions au Conseil Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie, démarches unitaires auprès de l'ARS, participation à des sittings et manifestations des personnels de santé, débats, films, répertoire des dépassements d'honoraires... et en cette fin 2022, action contre la fermeture des cinq domiciles partagés par le groupe VYV (dont la MGEN fait partie). ♦

**Claude Rivé**  
avec les SFR 44, 71 et 77

\* Fédération Nationale des Centres de Santé

Des SFRD agissent, défendant l'intérêt général.



## ■ À Cahors (Lot)

### Une exigence de mobilisation

L'Assemblée de la Section Fédérale des Retraités départementale (SFRD) s'est tenue le 13 octobre après une longue période Covid. Les 23 participants n'ont pas été avares d'interventions pour un tour d'horizon lucide et documenté de la situation politique et sociale. L'espoir que le mouvement syndical arrive à créer les conditions de fortes mobilisations fait exigence pour la SFR46 de se revivifier.

## ■ À Rouen, Dieppe

### ... et en Seine Maritime

### Rencontrer les syndiqué-es autour d'un café gourmand

Lors des CDFD de la FSU76, les retraité-es sont intervenues sur la nécessité d'une SFR plurielle et efficiente et ont programmé des rencontres avec les responsables des sections départementales des Syndicats nationaux. En septembre, une première réunion associant militant-es du SNUipp, SNES, SNUEP, SNEP a décidé d'aller à la rencontre des syndiqué-es retraité-es par

secteur géographique. Le secteur dieppois élargi inaugurera ces rencontres autour d'un « café gourmand ».

## ■ À Amiens (Somme)

### Revendications et convivialité

Après la création de la SFR80 en septembre 2020, retraité-es du SNES, du SNEP et du SNETAP et jeunes retraité-es du SNUipp et du SNASUB se retrouvent désormais trois fois par an. Au cœur des dernières réflexions, les pensions à augmenter (alors que le PDG de



## LE GROUPE DES 9

# Une activité militante commune

Expliquer, proposer, convaincre est plus que jamais à l'agenda des organisations du Groupe des 9. En proposant des argumentaires, en s'adressant aux élus et à l'opinion, les retraité-es, ensemble, font entendre la voix des citoyens.

L'activité du groupe des 9 a été intense au cours de ce trimestre. De nombreuses rencontres ont permis d'approfondir la réflexion commune autour de trois axes forts : le pouvoir d'achat, le PLFSS 2023 et la perte d'autonomie. La production d'argumentaires à disposition des équipes militantes est un bien précieux dans une période où domine, dans les discours gouvernementaux et dans les médias, l'idée qu'il n'y aurait pas d'autres

choix que de précariser les conditions de vie des retraité-es comme celles de la jeunesse pour affronter les défis sociaux et environnementaux.

La décision du G9 de rencontrer, sur tout le territoire, les élus parlementaires pour faire valoir nos revendications, notamment en matière de santé et de pouvoir d'achat, s'est heurtée au choix du gouvernement de faire taire le débat citoyen en usant et abusant de la procédure dite du 49-3. La



mobilisation du monde des retraité-es sera à l'agenda du mois de janvier. En lien étroit avec la

jeunesse et le monde des actives et actifs. ♦ Jacques Lecoffre

## UN CONGRÈS DÉTERMINANT

## Objectif DAX

La Fédération générale des retraité-es de la Fonction publique (FGR-FP) porte depuis longtemps les revendications des fonctionnaires retraité-es. Son congrès, début avril, réaffirmera ses valeurs et ses principes d'action.

La FGR-FP réunit son congrès du 4 au 6 avril 2023 à DAX. Comme toutes les organisations collectives, elle a traversé une période très difficile (départ de plusieurs syndicats de l'UNSA, COVID). Elle a été marquée par le décès de son Secrétaire général Marc le DISERT. Regrou-

pant en association des syndicats, des groupements et des adhérents directs, elle constitue toujours avec ses 25 000 adhérents une des composantes importantes du Groupe des 9. Interface entre le monde syndical et le monde associatif, elle participe aussi au pôle des

retraité-es, qui rassemble près de 230 000 membres. 15 syndicats de la FSU y agissent pour construire avec d'autres, des propositions et les actions les plus unitaires possibles. La FGR-FP valorise la place des retraité-es dans la société, les services et la Fonction publique.

Pouvoir d'achat, fiscalité, protection sociale, accès aux soins, 100 % sécu et mise en place de la PSC : ces questions et celle de l'organisation des retraité-es seront au cœur des débats de son prochain congrès. ♦

Deny Nonnet

Total énergie accroissait son salaire de 52 %), la MGEN avec la perspective d'augmentation importante des cotisations, la scandaleuse promesse de Macron avec « aucune pension à moins de 1 100 € » puisqu'il faut une carrière complète pour l'obtenir d'une part et que le seuil de pauvreté est à 1 102 €... À donc été décidée la rédaction d'un bulletin départemental qui invite d'autres retraité-es aux futures réunions qui se terminent toujours par un moment convivial dans un restaurant solidaire.

### ■ À Paris

#### Création d'une SFR75 pour débattre et agir

Paris comptant un millier d'adhérent-es retraité-es membres d'un syndicat de la FSU, il était urgent d'y créer une SFRD. L'AG constitutive tenue le 25 mars 2022 a permis aux participant-es d'élire le bureau de la section départementale et de débattre dans un deuxième temps de la question du 100 % sécu que la FSU revendique en matière de santé. Un second débat sur la question des retraites est programmé le 12 décembre en présence de l'économiste Henri Sterdyniak.



Un nouvel élan pour les services publics  
LURE. 12>14 mai 2023 Village des services publics  
Ateliers Débats Concerts Restauration  
**MANIF NATIONALE**  
Samedi 13 mai, départ : 15 h  
Contact : convergence-sp.fr/lure-2023/

Toutes et tous, mobilisons-nous pour la défense, le développement et la démocratisation de nos services publics et de notre Sécurité sociale. Nous lançons une campagne avec une date de mobilisation à dimension nationale programmée du 12 au 14 mai à LURE (HAUTE-SAÛNE).

<https://www.convergence-sp.fr/lure-2023/>

## FLAMBÉE DES PRIX

## L'énergie en question

Serge Pagnier, ex-secrétaire général adjoint du SNETAP-FSU, répond à nos questions. La sortie du COVID et la relance économique qui a suivi ainsi que le conflit en Ukraine et ses conséquences sur les restrictions de l'offre ont fait exploser les coûts de l'énergie. Cela ne dédouane en rien la libéralisation de l'énergie, qui les a amplifiés et a révélé ses effets néfastes.

## À quoi correspond le prix de l'énergie ?

Le prix du mégawatt d'électricité est anormalement élevé. En effet, le prix du marché n'a pas toujours de correspondance réelle avec le prix de la fourniture d'énergie. Dans le cas de l'électricité, les opérateurs se fournissent pour partie auprès d'EDF qui est contraint de fournir à ses concurrents 25 % de sa production d'électricité d'origine nucléaire au tarif anormalement bas d'une cinquantaine d'euros alors que le prix de marché est proche de mille euros. Évidemment, aucune pondération n'existe de la part des opérateurs qui répercutent sur les consommateurs le prix de leur fourniture en électricité calé sur celui du gaz naturel.

## Avec quelles conséquences ?

Des entreprises se trouvent contraintes de réduire, voire de cesser leur activité. Parmi elles, sont plus particulièrement touchées les petites et moyennes

structures qui ne disposent pas d'une demande suffisante pour peser sur l'offre en énergie et ne peuvent délocaliser leur production. Chômage technique et licenciements sont par conséquent à redouter.

Pour les particuliers, la perspective est la précarité énergétique. La levée prochaine du bouclier

**Seules, la transformation de l'énergie et sa distribution relèvent de l'investissement humain.**

par le gouvernement, avec le recul prévu des plafonnements des prix de l'énergie, aggravera inexorablement les difficultés des foyers dans un contexte plus large de baisse du pouvoir d'achat. Sans véritable volonté politique pour prendre en considération les plus démunis, un accroissement de la précarité énergétique est inévitable.

Nous mesurons, particulièrement en cette période, l'intérêt de garantir à tous et toutes une régulation du coût de l'énergie.



**Certains voulaient parier sur une régulation par le marché. Qu'en est-il réellement ?**

La nocivité du marché de l'énergie est démontrée. Le néolibéralisme dominant a organisé depuis la fin des années 1990 une ouverture progressive du gaz et de l'électricité aux marchés. En France, ce processus s'est progressivement élargi à l'ensemble des consommateurs.

Parallèlement, de nouveaux opérateurs concurrents à EDF et GDF se sont développés et GDF a été privatisé. En 2019, le gouvernement projetait une vente à la découpe d'EDF dans son projet Hercule. Le réseau et la production nucléaire étaient censés rester publics. Le mouvement des personnels a conduit le gouvernement à différer le projet. Reste la sortie des tarifs réglementés dont la fin est prévue en juillet 2023 pour le gaz.

La régulation par le marché a fait la démonstration de son inefficacité à assurer la fourniture à tous et toutes, à anticiper et à gérer les crises. Et, alors qu'elle nous promettait des coûts inférieurs par la concurrence ouverte à de nouveaux opérateurs privés, chacun et chacune ont pu apprécier la vérocité de telle promesse.

Nous mesurons, particulièrement en cette période, l'intérêt de garantir à tous et toutes une régulation du coût de l'énergie. Qu'elles soient d'origine fossile, nucléaire, hydraulique, éolienne ou solaire, les sources d'énergie sont tirées de la terre ou du soleil tous deux biens communs de



© DR

**Serge Pagnier,** militant retraité, actif en qualité d'enseignant et ex-secrétaire général adjoint du SNETAP-FSU

l'humanité. Seules, la transformation de l'énergie et sa distribution relèvent de l'investissement humain. C'est un bien commun indispensable à chacun des foyers. Vitales à l'humanité, la production et la distribution de celles-ci doivent être rendues disponibles pour chacun des humains. Un accès à celles-ci et une planification de sa ressource, de sa production et de sa distribution sont nécessaires.

**Comment assurer à tous cette ressource indispensable ?**

Nos revendications sont claires :

- maintenir une réglementation de la tarification du gaz et plus largement de l'énergie ;
- nationaliser ou renationaliser la production et la distribution de l'énergie, conditions d'un égal accès à l'énergie ;
- construire une planification à l'issue de débats contradictoires. La crise énergétique et ses conséquences révèlent la nécessité de revendiquer la reconnaissance de l'énergie comme bien commun vital à l'humanité dont l'accès doit être garanti à tous. ♦

**Propos recueillis par Hélène Pougant**

Pour lire l'article complet : bulletin des retraités du Snetap-FSU *Garantir un accès pour toutes et tous à l'énergie* à l'adresse : <https://www.snetap-fsu.fr/Bulletin-Categoriels-des-retraite-o-es-72.html>



## IDÉES REÇUES

# Nos ancêtres les Gaulois et autres fadaises

L'auteur, François Reynaert, revisite l'histoire de France pour déconstruire avec ironie les clichés liés aux grands noms et aux grands moments du récit national.

**T**out le monde, ou presque, connaît la chanson de France Gall : *Qui a eu cette idée folle, un jour d'inventer l'école ? C'est ce sacré Charlemagne...*

Et cela sous-entendait que c'était bien l'empereur « à la barbe fleurie » qui avait institué cette noble institution dès le VIII<sup>e</sup> siècle. Or,

c'est une « fadaise », comme le rappelle utilement en sous-titre, le livre de François Reynaert. Ainsi Charlemagne, une épée dans une main et un crucifix dans l'autre, fut un soudard qui aimait se

battre ("Parmi les quarante-six ans que dura le règne de Charlemagne, il n'y eut qu'une seule année (790) qui ne compta aucune bataille") Quant à l'école ? Charlemagne en créa une, dans son palais, et uniquement destinée à la seule progéniture mâle de ses barons... D'ailleurs, il n'a jamais su ni lire ni écrire !

### L'éternel roman national

Et des « fadaises » de ce type, notre histoire de France en est remplie et les anciens manuels scolaires étaient rythmés par l'énumération de « personnages célèbres », qui étaient censés représenter à eux seuls, l'échelle historique et chronologique de « l'Histoire de France »...

Et donc, de Vercingétorix à Charles de Gaulle (oublions un moment Macron), l'histoire de ce pays se résumait à une suite de noms : Clovis, Charlemagne, Saint-Louis, Jeanne d'Arc, Du Guesclin, Bayard, Ravallac, Le Roi soleil...

### Réhabiliter l'histoire

Or, comme le précise François Reynaert « *Nous avons tous appris que Clovis était le premier roi de France. En Allemagne pourtant, il est considéré comme un roi allemand. De Saint-Louis, on garde l'image du souverain rendant la justice sous un chêne. On ignore qu'il imposa aux Juifs de porter l'équivalent de l'étoile jaune. On nous a appris que Richard Cœur-de-Lion fut le plus grand roi d'Angleterre, or il ne parlait pas anglais, et il n'a passé que quelques mois dans son île, durant les 41 ans de son règne !* »

Et Reynaert de désosser, en s'appuyant sur les plus érudites études historiques actuelles, pas mal de fadaises... ou de faits estompés. Ainsi du règne de Louis XIV au cours duquel la famine de 1692-1694, qui frappa le pays, causa la mort de près de 2 millions de Français, soit 1/10 de la population ! Cette famine, rappelle-t-il, a fait autant de morts que la guerre de 14-18... mais en 2 ans seulement !

**Nous avons tous appris que Clovis était le premier roi de France. En Allemagne pourtant, il est considéré comme un roi allemand.**

François Reynaert

**NOS ANCÊTRES LES GAULOIS ET AUTRES FADAISES**



L'histoire de France sans les clichés



*Nos ancêtres les Gaulois et autres fadaises* de François Reynaert, Livre de Poche, 7,90 €

Enfin, à propos des « religions » et de la peur de l'Islam agitée aujourd'hui par certains, l'auteur écrit : « *Ecoutez une certaine droite identitaire parler de "nos vieilles terres chrétiennes" [...] Pour eux, Jésus-Christ est aussi français que le roquefort ou le général De Gaulle. Ils oublient juste que si ce malheureux arrivait aujourd'hui de sa Palestine natale, avec ses pratiques bizarres, et son dieu étonnant, ils appelleraient la police pour le faire reconduire à la frontière* ». ♦

Michel Angot

## NON À LA SUPPRESSION DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Le gouvernement prétend donner du pouvoir d'achat par une telle mesure ou en offrant des primes car il refuse d'augmenter salaires et pensions. C'est une décision gravissime pour les organismes audiovisuels publics car tout dépendra des arbitrages budgétaires de l'État. Certes, le manque à gagner serait pour l'instant compensé par une fraction de la TVA mais pour combien de temps ?

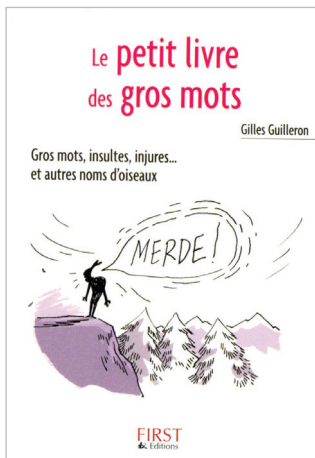
On peut s'inquiéter d'une remise en cause de la qualité de l'information mais aussi d'une dépendance accentuée vis-à-vis de l'État. Cela dit, l'accès à une information pluraliste est toujours à l'ordre du jour.

Marylène Cahouet

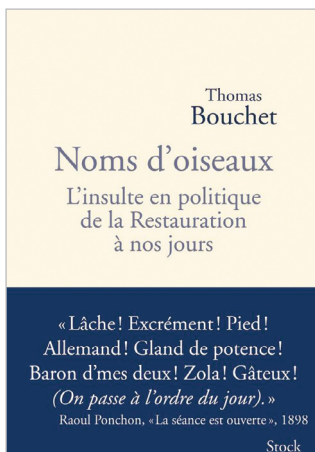
## NOMS D'OISEAUX ET GROS MOTS

# Au sujet des invectives proférées par les élus

De « menteur », « lâche » et « Napoléon le petit » à « Ferme ta gueule ! ».



*Le petit livre des gros mots : Gros mots, insultes, injures... et autres noms d'oiseaux, Gilles GUILLERON, First éditions, 2007*



*Noms d'oiseaux : L'insulte en politique de la Restauration à nos jours, Thomas BOUCHET, Stock, 2010*

**E**n consultant l'article —strictement factuel— de Pauline Graulle dans *Mediapart* le 25 novembre, À l'Assemblée, la « niche parlementaire » des *Insoumis vire au pugilat*, je me suis rappelé un essai que j'avais lu il y a quelques années. En 2010, Thomas Bouchet, enseignant-chercheur en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne publiait *Noms d'oiseaux : l'insulte en politique de la Restauration à nos jours*. Je l'ai retrouvé parmi les livres que je garde précieusement, ceux qui peuvent être utiles, tout près du *Petit livre des gros mots : gros mots, insultes, injures... et autres noms d'oiseaux* de Gilles Guilleron que certains élus (ce sont souvent les hommes) seraient inspirés de consulter.

## Insultes en cascade

En effet, on peut s'offusquer aujourd'hui du « *Qu'il retourne en Afrique* » de l'indigne député RN Grégoire de Fournas à l'adresse Carlos Martens Bilongo, député du Val-de-Marne de la NUPES, être effaré-e par des « irresponsable », « *antivax complotiste* » proférés par Sylvain Maillard, Président de Renaissance, interloqué-e par le « *Tu vas la fermer!* » lancé par Olivier Servat député ultramarin, exaspéré-e par les invectives. Jusqu'au « *Ferme ta gueule!* » d'un autre Renaissance.

L'Assemblée nationale ressemble parfois à un théâtre, une arène, un cirque et parfois (on l'a vu ailleurs récemment) à un vaste champ de bataille avec coups de poings, de gourdins, projec-

tiles... ou bien à une cour de récréation. L'ouvrage de T. Bouchet montre que l'insulte en politique n'est pas nouvelle. Celui de Gilles Guilleron pourrait faire partie de la dotation des élu-es.

## Sexisme

En théorie, l'Assemblée nationale est un lieu où l'on débat contradictoirement. « *Le temple de l'éloquence courtoise du débat mesuré et argumenté* » nous dit T. Bouchet. « *En pratique, il est perméable aux excès verbaux [...] qui scandent la vie politique des*

## « On est vraiment au cirque aujourd'hui ! »

*deux siècles derniers* ». L'insulte constitue bien une arme politique. « *La pratique est régulièrement attestée dans un espace public* » et pas seulement à l'Assemblée « *qui a résonné et résonne encore d'assauts verbaux, de noms d'oiseaux désobligeants, dévalorisants, humiliants* ». Ici, pas de lexique. « *Ce sont les [...] cibles qui font l'attaque* » et « *les seuils de tolérance sont variables* ». En treize chapitres, Thomas Bouchet montre « *le fonctionnement, la portée et les évolutions d'une manière de faire de la politique —ou de faire semblant d'en faire* ». Il s'agit essentiellement une affaire d'hommes. C'est seulement en 1945 que 33 femmes entrent au Parlement. L'ouvrage couvrant deux siècles, ce sont donc des insultes « viriles ». Les femmes en feront souvent les frais, de Simone Veil, Edith Cresson, Roselyne Bachelot, à Cécile Duflot... « *Ce qui souvent trans-*

*paraît, dans les attaques, c'est un procès en incompétence, donc un profond soupçon d'illégitimité.* » Merci Messieurs.

## Insulter plutôt que débattre

Alors, bien sûr, les « Lâche » « Menteur » d'aujourd'hui ne se termineront pas dans un pré avec des témoins, au point du jour. Chemin faisant, les mœurs ont changé. Au XIX<sup>e</sup>, dans l'entre-soi social, on préfère « *le trait d'esprit insidieux, la répartie perfide, la passe d'armes à fleurets mouchetés. La charge insultante de leur propos niche moins dans les mots employés que dans l'idée sous-jacente* ». Qui imaginerait Victor Hugo,

Émile Zola, Jean Jaurès hurler un « Casse-toi pauv'con » ? Moins raffinés aujourd'hui nos élus. « *Les paroles les plus vindicatives ou les plus vulgaires font l'objet d'une réprobation générale.* » Certes. Autre temps, autres mœurs. Les médias retransmettent les débats (et les insultes), assurent le service après-vente, se régalaient sans réprobation. Ils en profèrent même sans complexes et avec les applaudissements du public décervelé.

On n'en a pas fini. La présidente de séance du 25 novembre de conclure « *On est vraiment au cirque aujourd'hui!* ». Aujourd'hui ? ♦

Francine Barre